

Appel à projet 2026-2027

SÉJOUR INTERGÉNÉRATIONNEL

« Part'âge »

9ème édition

Projet à l'initiative de l'AVMA & de la MSA,
porté avec l'ANCV & le groupe AGRICA
en partenariat avec les réseaux FNMARPA et l'UNMFREO



Date limite du dépôt des dossiers de candidatures : 16/10/2026

POURQUOI PRENDRE PART AU PROJET PART'ÂGE ?



CONTEXTE & ENJEUX

Le projet Part'âge vise à renforcer le lien intergénérationnel entre jeunes et seniors, et contribue ainsi à lutter contre l'isolement des personnes âgées, tout en sensibilisant les jeunes aux métiers du grand âge, secteurs en forte tension.

Le dispositif favorise ainsi des rencontres structurées, porteuses de sens et d'apprentissage mutuel. Par ailleurs, les séjours contribuent également à prolonger la saison touristique dans les villages vacances.

L'objectif est également d'offrir à des seniors fragilisés un séjour leur permettant de rompre avec leur quotidien, de préserver leur autonomie et d'améliorer leur bien-être, tout en favorisant des échanges riches avec des jeunes en formation. Ces derniers vivront une immersion professionnelle concrète dans l'accompagnement des personnes âgées et développeront des compétences relationnelles, sociales et techniques en lien direct avec leurs objectifs de formation.

Le projet repose sur la constitution d'un groupe d'au moins 12 seniors accompagnés par un nombre équivalent d'élèves, formant des binômes. Le séjour, d'une durée de 5 jours et 4 nuits est réalisé dans un village AVMA. Il s'inscrit dans une dynamique intergénérationnelle incluant des rencontres avant et après le départ, avec une implication active des jeunes dans la préparation et l'animation du séjour.

LE LIEN INTERGÉNÉRATIONNEL AU COEUR DU SÉJOUR !

Le séjour Part'âge s'inscrit dans un véritable projet intergénérationnel, garantissant des échanges entre jeunes et seniors avant, pendant et après le séjour. Chaque projet se déroule autour d'une thématique choisie :

- *Bien être et santé*
- *Art et Artisanat locale*
- *Nature et environnement*
- *Culture et Patrimoine*
- *Gastronomie*



En amont, les participants organiseront au moins une rencontre entre jeunes et seniors afin de constituer les binômes, instaurer un climat de confiance, lever les freins au départ et préparer ensemble les activités qui seront mises en œuvre durant le séjour.

Pendant le séjour, les jeunes :

- animeront au minimum deux activités intergénérationnelles conçues avec les équipes du village et en lien avec la thématique de séjour choisies
- accompagneront leur binôme senior et veilleront à leur bien être
- se chargeront de documenter les temps forts du séjour (photos, vidéos, témoignages)

Après le séjour, un temps d'échange permettra de maintenir les liens et de réaliser un bilan collectif. Les participants sont invités à partager les temps forts sur leurs réseaux et éventuellement d'organiser un temps de restitution communs après séjour.

LES CONTOURS DU PROJET

PUBLICS CIBLES



Retraités autonomes* dans leur vie quotidienne (vivant à domicile ou en structure d'hébergement, type MARPA) et en situation de fragilité notamment économique, de santé ou liée à leur isolement, vivant en zone rurale, ressortissants agricoles ou non. En raison du besoin d'accessibilité des chambres et des contraintes de transports le nombre de personnes en situation de mobilité réduite (munis de fauteuils / déambulateurs) ne pourra pas dépasser 3 personnes.

** En cas de présence de **seniors dépendants**, l'établissement seniors devra prévoir des accompagnateurs qualifiés qui auront la responsabilité d'administrer les soins (prise de médicaments, toilettes...) des personnes non prises en charge dans cet AAP.*



Étudiants en filière médico-sociale ou service à la personne (Bac pro SAPAT ou ASSP, CAPA SAPVER, BTS ESF) dans un établissement d'enseignement agricole (MFR ou Lycée agricole). Le projet pourra être préparé par la classe de seconde et réalisé par les élèves l'année suivante en 1ère.

À noter qu'il n'est pas de la fonction des jeunes d'assurer les actes d'aide à la toilette ou de la prise de médicament.

Une priorité sera donnée aux établissements primo-partant sur le projet Part'âge !

FORMAT DU SÉJOUR

Les séjours seront réalisés sur le premier semestre 2027 sur les semaines proposées ci-dessous par **les villages AVMA** et dans un village AVMA proche du lieu de résidence des seniors (préconisation : durée maximale de 4h de route).

- Séjours 5 jours/ 4 nuits en pension complète.
- Hébergement en **chambre partagé** (en dortoirs de 2 à 5 lits) **pour les jeunes**.
- Hébergement en **chambre partagé** (2 personnes) **pour les seniors**.
- Hébergement en **chambre partagé** (2 personnes) **pour les accompagnateurs**.

- Les animations de journées et de soirées selon celles dispensées sur le village vacances sur la période de réalisation du séjour (veuillez bien vous renseigner au préalable auprès du lieu de vacances).
- Une journée d'excursion avec repas.
- Transport collectif en car assuré pour l'aller/retour jusqu'au village vacances ainsi que pour l'excursion. Les frais d'hébergement du chauffeur sont pris en charge pour toute la durée du séjour.

Les seniors et les accompagnateurs désirant se loger en chambre individuelle, peuvent soumettre leur demande au village vacances sous réserve de disponibilité et moyennant un supplément de 19, 25€ maximum par nuit (tarif pouvant varier selon le site choisi).

Le tarif du séjour est fixé à 320€ pour les jeunes et à 404€ pour les seniors et les accompagnateurs auxquels viendront s'ajouter la taxe de séjour (pour les adultes) et l'assurance annulation pour le groupe (env 2,9% du coût global).

PROGRAMME & ORGANISATION DES ANIMATIONS

Les villages vacances proposeront un programme d'animations comprenant des activités de journée et des animations en soirée, **en fonction de l'offre disponible sur la période du séjour**. Un planning sera transmis aux porteurs de projet, incluant au minimum une excursion, une à deux activités de journée et des propositions d'animations en soirée. Ce programme pourra être ajusté en concertation avec l'équipe du village afin d'y intégrer les activités conçues par le groupe. Une salle dédiée sera mise à disposition pour leur réalisation.



ACTIVITÉS INTERGÉNÉRATIONNELLES

Dans le cadre des rencontres préparatoires et en cohérence avec la thématique choisie, les jeunes devront **concevoir et animer au moins deux activités intergénérationnelles durant le séjour**. Ces activités seront élaborées en concertation avec les seniors et intégrées au planning après validation de l'équipe du village vacances. Concernant les activités culinaires, aucune préparation nécessitant une cuisson ne pourra être réalisée de manière autonome sur le site, et il ne sera pas autorisé d'apporter du matériel de cuisson.

Nouveauté : Dans le cadre de la sélection des projets, il vous est demandé, en complément du dossier de candidature, de présenter une activité intergénérationnelle à l'aide de la fiche technique jointe en annexe. Cette activité doit être conçue à partir d'une réflexion collective menée avec les jeunes et/ou les seniors.



Excursion : Conformément à l'appel à projets Part'âge, une excursion d'une journée ainsi qu'un repas en extérieur sont prévus durant le séjour. L'organisation de cette journée devra respecter le budget fixé par le village vacances. À ce titre, le village vacances devra soumettre des propositions au porteur de projet, en cohérence avec la thématique du séjour et dans la limite du budget alloué. Le porteur de projet assurera le transport de cette activité. Il devra l'inclure dans son budget/devis transport

DATES ET LIEUX DU SÉJOUR

Les porteurs de projet doivent contacter dès la publication de l'appel à projets l'un des villages vacances afin de poser une option sur au moins l'une des dates proposées ci-dessous. Dans le dossier de candidature, une seconde date devra également être indiquée, sans nécessité de réservation auprès du village.

En cas de trop nombreuses demandes sur un même site ou une même date, les villages vacances seront amenés à refuser la réservation et à réorienter les porteurs de projet vers des structures moins sollicitées.

Le jury de sélection tiendra compte de la répartition des séjours entre les villages pour garantir un équilibre.

Village vacances	Date 1	Date 2
Le Domaine de la Châtaigneraie 🌿	5 au 9 avril 2027	19 au 23 avril 2027
Le Domaine Lou Capitelle 🌿	22 au 26 mars 2027	29 mars au 2 avril 2027
Le Domaine de Sweet Home 🏡	15 au 19 mars 2027	22 au 26 mars 2027
Le Domaine de Beg Porz 🏡	29 mars au 2 avril 2027	5 au 9 avril 2027
Le Domaine de Port aux Rocs 🏡	15 au 19 mars 2027	22 au 26 mars 2027
Le Domaine des Quatre Vents 🏡	15 au 19 mars 2027	22 au 26 mars 2027
Le Domaine de Pyrène 🏔️	12 au 16 avril 2027	3 au 5 mai 2027
Le Chalet de la Haute-Joux 🏔️	22 au 26 mars 2027	5 au 9 avril 2027

QUELLES SONT LES MODALITÉS DE FINANCEMENT POUR MON PROJET ?

La facture correspondant aux séjours des jeunes et des accompagnateurs, une fois le projet sélectionné, sera réglée directement au village vacances par l'AVMA.



FINANCEMENT DES JEUNES, ACCOMPAGNATEURS & DU TRANSPORT

AGRICA et l'AVMA via le fond d'action sociale de la MSA cofinancent, à parts égales, une enveloppe pour chaque séjour **pouvant aller jusqu'à 10 000 € au total**, destinée à couvrir :

- **Transport*** : Aller retour jusqu'au village vacances + transport lié à l'excursion.
- **Séjours des jeunes** : 320€ par participant.
- **Séjours des accompagnateurs** : 404€ par personne.
- **Les taxes de séjours** : Prévoir environ 1€ par nuit et par adulte (susceptible de varier selon le village vacances).
- **Supplément chambres individuelles des accompagnateurs** : **19,25 €** maximum par nuit par adultes selon disponibilité.

* Le transport devra obligatoirement être géré par le porteur de projet. Le bus et le chauffeur (hébergement offert) devront rester sur place afin d'assurer le transport lors de l'excursion (à intégrer à son devis).

Conditions pour bénéficier du financement :

- Mobiliser au minimum **12 seniors et autant de jeunes** (financement calculé sur la base 1 jeune /1 senior).
- Prévoir **au moins un accompagnateur scolaire et un accompagnateur côté senior**.
- **Être en capacité de pouvoir avancer les frais liés au projet (transport et acompte villages)**
- **Présenter une demande de financement** via le tableau présent dans l'annexe. Tout élément ne pouvant pas rentrer dans l'enveloppe des 10 000€ sera à la charge du COPIL **

IMPORTANT : L'AVMA se porte garante auprès du village vacances pour le séjour des jeunes. Toutefois, toute annulation côté jeunes au-delà de deux participants, et intervenant à moins de deux mois du séjour, sera refacturée au COPIL.

FINANCEMENT DES SÉJOURS DES SENIORS



Les seniors règlent leur séjour au tarif de 404 €, auxquels s'ajoutent :

- La taxe de séjour (environ 1 €/nuit),
- L'assurance annulation obligatoire pour le groupe de seniors (2,9 % du montant, soit 12 à 15 € environ),
- Le supplément chambre individuelle si demandé (19,25 €/nuit/adulte, selon disponibilité).

Aides financières seniors : Sous réserve de confirmation par l'ANCV en janvier 2027, les seniors pourraient bénéficier d'une aide estimée à **150 € par personne, ramenant ainsi le coût du séjour à 254 €** (sans condition de revenus).

IMPORTANT : Le COPIL devra collecter l'ensemble des paiements des seniors, puis reverser au village vacances le montant total du séjour **en un seul virement**. En amont il devra également être en capacité **d'avancer l'acompte** demandé par le village dès l'annonce de la sélection, afin de confirmer la réservation et d'activer l'assurance annulation. Cet acompte **correspond à environ 30 % des dépenses** restant à la charge du groupe, après déduction de la participation AVMA/AGRICA.

RÔLE & RESPONSABILITÉS DES STRUCTURES

RÔLE ATTENDU DU COPIL & DU PORTEUR DE PROJET

Un **COPIL**** doit être constitué avant toute candidature, réunissant a minima **l'établissement d'enseignement agricole, la structure référente des seniors et la caisse MSA du territoire**. Il désigne **le porteur de projet** et, le cas échéant, **le responsable financier** (qui peuvent être/ou non le même établissement) et veille à la mobilisation des participants, à la levée des freins au départ, au respect du cahier des charges et à la recherche des financements complémentaires.

Le porteur de projet assure la coordination globale :

- dépôt de la candidature,
- mobilisation des seniors et des jeunes,
- organisation des rencontres préalables,
- construction du programme d'activités intergénérationnelles avec le village vacances,
- gestion logistique (transport, documents, planning) et lien permanent avec l'AVMA,
- élaboration d'un bilan écrit après le séjour.

Il garantit également le suivi du projet, la coordination du COPIL en veillant à ce que tous les membres du COPIL aient le même niveau d'informations. Il assure la transmission du bilan, des questionnaires et des justificatifs à l'issue du séjour.



RÔLE & RESPONSABILITÉS DU RESPONSABLE FINANCIER

Le responsable financier, désigné parmi la caisse MSA, l'établissement scolaire ou la structure senior, assure la gestion administrative et budgétaire du séjour. À ce titre, il effectue plusieurs tâches :

- il signe le devis puis le contrat de réservation,
- il verse les acomptes au village vacances et au transporteur,
- il collecte les règlements des seniors et règle le solde du séjour conformément aux modalités contractuelles,
- il prend en charge l'ensemble des factures liées au projet et les transmet à l'AVMA afin de justifier l'utilisation des dotations obtenues,
- il veille également à la souscription d'une assurance annulation pour l'ensemble du groupe de seniors.

Il est important de noter que la signature du devis **engage financièrement la structure** : en cas d'annulation, les conditions de vente du village vacances s'appliquent.

RÔLE SPÉCIFIQUE DE CHAQUE STRUCTURE



RÔLE DE LA CAISSE MSA

La caisse MSA accompagne le porteur de projet dans l'ensemble des démarches administratives et financières liées au séjour. Elle contribue à la mobilisation des seniors sur son territoire et favorise l'implication des élus MSA dans la dynamique du projet.



RÔLE DE L'ÉTABLISSEMENT D'ENSEIGNEMENT AGRICOLE

L'établissement mobilise un groupe d'élèves et participe activement à la construction du séjour : organisation des rencontres préalables, constitution des binômes jeunes/seniors, élaboration du programme d'activités. Il veille à l'encadrement des jeunes durant le séjour ainsi qu'à leur implication auprès des seniors. Il s'assure de la production de supports photos/vidéos ainsi que le bilan des activités intergénérationnelles.



RÔLE DES STRUCTURE(S) SENIORS

La ou les structures seniors s'engagent à promouvoir le séjour auprès de leurs réseaux (MARPA, CCAS, clubs, collectivités...) et **à constituer un groupe de participants**. Elles évaluent les besoins d'accompagnement selon l'autonomie des seniors, collectent les règlements et collaborent avec l'établissement agricole pour préparer les activités et les rencontres en amont. **La mobilisation des seniors conditionne la faisabilité du projet**. C'est pourquoi nous préconisons la mobilisation **d'au moins deux structures** pour garantir un engagement d'un nombre de seniors suffisant.



RÔLE DU VILLAGE VACANCES

Le village vacances construit le programme du séjour avec le porteur de projet et établit les devis hôteliers. Il attribue les chambres en tenant compte des besoins d'accessibilité, définit l'échéancier de paiement et émet les factures correspondantes. Il valide également le planning d'animation du séjour en tenant compte des souhaits du COPIL.

SUR QUOI VOTRE PROJET SERA T-IL ÉVALUÉ ?



Pré-sélection des candidatures : Afin de garantir une évaluation efficace d'un volume raisonnable de dossiers, le jury se réserve la possibilité de procéder à une pré-sélection.

Les candidatures incomplètes seront automatiquement écartées et une priorité pourra être donnée aux nouveaux porteurs de projet. Les candidatures ayant déjà participé plusieurs fois au dispositif pouvant être écartées.

Évaluation du projet : Une commission de sélection réunissant **les partenaires du projet** validera les projets de séjour qui auront lieu en 2027. Les dossiers seront évalués sur deux volets :

L'analyse du dossier de candidature écrit, incluant l'ensemble des documents annexes :

- **La fiche d'engagement** : complétée, signée et tamponnée par l'ensemble des structures impliquées dans le projet.
- **Le plan de financement** : le porteur de projet devra présenter un budget clair et détaillé à l'aide de la fiche budget jointe (exemple de budget de séjour en annexe). Le plan de financement devra couvrir l'ensemble des postes de dépenses mentionnés précédemment, ainsi que les cofinancements complémentaires si le montant total dépasse le plafond de financement par projet.

Exemples de cofinancements possibles : autofinancement, collectes, MFR, MSA, AG2R, Fondation Bruneau...

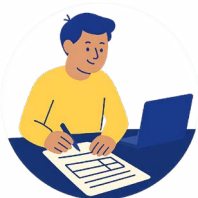
- **Le devis transporteur** : le porteur de projet devra impérativement gérer la logistique du transport aller-retour jusqu'au village vacances. Le chauffeur devra rester sur place pour assurer également le transport lié à l'excursion (le kilométrage doit être intégré au devis). Dans ces conditions, l'hébergement du chauffeur est gratuit.
- **La fiche technique activité** : présentation d'une activité intergénérationnelle conçue à partir d'une réflexion collective menée avec les jeunes et/ou les seniors.

L'entretien oral, sans support de présentation :

Le porteur de projet — ou au moins une structure participante — devra être présent lors de la journée de sélection des projets Part'âge 2026-27, qui se tiendra le **mercredi 5 novembre 2026** (cf Comment candidater »). L'entretien se déroulera en visioconférence **pendant 15 minutes : 5 minutes de présentation du projet** (présentation succincte des structures, description du projet intergénérationnel, actions de mobilisation, plan de financement, motivations des partenaires) **+ 10 minutes d'échanges avec le jury**.

Nouveauté : cette année, la parole pourra également être donnée aux bénéficiaires. Si le porteur de projet le souhaite, il pourra être accompagné d'un jeune ou d'un senior volontaire lors de l'entretien oral.

Le jury prendra en compte **ces deux évaluations à parts égales** pour établir son classement. Il intégrera également un **arbitrage lié au nombre de séjours attribués par village vacances**, ce qui pourra conduire à effectuer des choix en fonction de la répartition globale.



CRITÈRES D'ÉVALUATION OBSERVÉS PAR LE JURY

Liés au dossier écrit :

- **Primo participation des structures** : *Apprécie les premières candidatures au dispositif*
- **Cohérence budgétaire** : *Évalue la conformité du budget prévisionnel*
- **Mobilisation des publics** : *Analyse la capacité du projet à mobiliser jeunes et seniors*
- **Qualité des activités intergénérationnelles** : *Mesure la pertinence, la diversité et la cohérence pédagogique des activités proposées entre jeunes et seniors. Le jury s'appuiera notamment sur la « fiche technique activité » transmise*
- **Transmission d'un bilan pour les structures déjà engagées sur Part'âge l'année précédentes**
- **Valorisation du séjour** : *Apprécie les actions de communication et de restitution ou d'événementiel prévus après le séjour*

Liés à la présentation orale :

- **Motivation et engagement du porteur de projet** : *Évalue la clarté des objectifs et l'implication des acteurs*
- **Qualité de la présentation** : *Analyse la structuration de la présentation et la maîtrise du temps de parole*
- **Pertinence des réponses aux questions** : *Mesure la capacité à argumenter et à justifier les choix réalisés*
- **Valorisation du projet intergénérationnel** : *Apprécie la qualité de la construction du projet, les bénéfices attendus pour les jeunes et les seniors, et la cohérence avec les objectifs du dispositif Part'âge.*

COMMENT CANDIDATER ?

LES ÉTAPES À SUIVRE



1ère étape : La(es) structure(s) seniors et/ou l'établissement agricole manifeste(nt) l'intention de monter un séjour auprès de la caisse MSA de leurs territoires. Les structures mettent ensuite en place un comité de pilotage (COFIL) réunissant l'établissement scolaire, à minima une structure seniors et la caisse MSA du territoire.

2ème étape : Le COFIL définit le cadre du projet ; Cela implique de :

- Identifier les structures participant au projet
- Positionner un objectif de participants cohérent avec le projet (jeunes et seniors)
- Contacter le village vacances souhaité et poser une option de séjour selon les dates mentionnées en p3
- Entamer les réflexions sur le projet intergénérationnel et les activités envisagées
- Construire le budget prévisionnel et les financements complémentaires si nécessaire

3ème étape : Le COFIL désigne la structure qui sera référente du projet en tant que « porteur de projet » et celle qui aura pour rôle d'être « responsable financier ».

4ème étape : Le COFIL complète le formulaire de candidature dématérialisé (Googleforms). Lien ici : https://docs.google.com/forms/d/e/1FAIpQLSdHTswOdc07cBybX_yMLOvEulviuyUJmbgH99fNQFPDOT-DPVw/viewform?usp=dialog

Une fois le formulaire de candidature dématérialisé complété en ligne, voici les éléments que vous devrez transmettre par mail aux adresses mentionnées ci-dessous avant le 16 octobre 2026 :

- La fiche d'engagement (format word) complétée et signée par l'ensemble des parties prenantes du projet
- Le budget prévisionnel du projet (format excel, fiche en annexe)
- Le devis du transporteur (aller-retour jusqu'au site + excursion)
- La fiche technique d'une activité que vous envisagez d'organiser pendant le séjour

Les éléments du dossier de candidatures seront à envoyer aux adresses suivantes : infos@avma-vacances.fr et à krener.aude@ccmsa.msa.fr avant le 16 octobre 2026.

INFO IMPORTANTE : A minima un membre du COFIL sera tenu d'être présent sur la journée du 5 novembre (horaire à préciser dans le dossier en ligne) afin de présenter son projet au comité de sélection (prévoir 15 min). Les créneaux seront communiqués entre le 26 et le 31 octobre 2026.



VOTRE PROJET EST RETENU ? LES ÉTAPES À SUIVRE

À la suite de l'annonce des lauréats, plusieurs étapes clés sont à respecter :

- Les porteurs de projet participent à une **réunion collective le 27 novembre à 14h**.
- Le COFIL procède ensuite au **paiement de l'acompte** selon les conditions du devis du village AVMA.
- Les structures engagées doivent mobiliser le **nombre de jeunes, seniors et accompagnateurs** annoncés dans le dossier.
- Le COFIL devra organiser **au moins une rencontre préparatoire** entre jeunes et seniors avant le séjour afin de constituer les binômes.
- Le COFIL devra construire le **programme d'activités intergénérationnelles** en lien avec les propositions du village vacances.
- 3 mois avant le séjour, une **réunion individuelle** réunira le porteur de projet, l'AVMA et le village vacances. Le porteur de projet y présentera :
 - Les devis définitifs (jeunes/accompagnateurs, seniors, transport),
 - Le nombre de seniors engagés (minimum 12),
 - L'avancement du projet (rencontres, planning, animations prévues).

À l'issue de cette réunion, il devra :

- Confirmer le **nombre final de participants** et la logistique du transport au village vacances
- Transmettre le **plan des chambres** et le **planning d'activités final** (au plus tard 2 mois avant le séjour),
- Collecter les **documents administratifs** et le **solde du séjour** auprès des seniors, puis régler le village (au plus tard 1 mois avant le départ).

Après le séjour, les jeunes, les seniors et le porteur de projet complètent les **questionnaires de satisfaction**. Les structures transmettent également à l'AVMA les **bilans**, photos, vidéos et supports des activités intergénérationnelles (dans le cadre du Prix coup de cœur).

PRIX COUP DE COEUR

Afin d'encourager et de valoriser l'implication des jeunes et des seniors à la mise en place d'activités intergénérationnelles pendant leur séjour, un prix « coup de cœur » sera attribué au séjour ayant répondu le plus significativement **aux attentes et objectifs du projet**. Ainsi, l'attribution de ce prix sera jugée sur les critères suivants :

- Le respect des délais de participation
- Le nombre d'éléments médias créés et transmis.
- Au moins deux activités intergénérationnelles ont été conçues et animées par les jeunes
- L'originalité, la créativité et la complexité des(s) activité(s) proposées + le respect de la thématique choisie
- La participation de l'ensemble du groupe à la préparation et la réalisation de la(les) activité(es)
- Le retour des villages vacances sur la dynamique du groupe et l'implication des jeunes pendant le séjour

Le lien intergénérationnel sera mis en valeur notamment au travers de support visuel vidéo/photo (format mp4, jpeg) et d'un bilan de séjour écrit + planning d'activités du séjour (format libre) qui devront être transmis aux adresses mails suivantes : info@avma-vacances.fr + krener.aude@ccmsa.msa.fr **avant le 1er juin 2027**.

Le prix : Des chèques vacances d'une valeur de 50€, offerts par l'ANCV, seront remis à titre individuel à chaque participant de l'activité lauréate dans la limite de 20 jeunes et 20 seniors. Ce prix s'inscrit en cohérence avec le projet Part'âge et toujours dans une volonté de favoriser l'accès aux loisirs et aux vacances.

CALENDRIER DE L'APPEL À PROJET

- **Fin mai** : Lancement et diffusion de l'appel à projet
- Sessions d'échanges sur l'AAP pour les porteurs de projets intéressés :
 - Le 23 juin 2026 à 11h
 - Le 15 septembre à 14h



Veuillez trouver ci-joint le lien formulaire Googleforms afin de vous inscrire aux webinaires souhaités et de recevoir le lien de connexion au webinaire. Lien ICI :

https://docs.google.com/forms/d/e/1FAIpQLSfWNS8s1GUd8WfdhE_XWj0hyhKd_d8O_Pd-61YbGJcle5yx-Vg/viewform?usp=publish-editor

- **Jusqu'au 16/10/2026** : Limite de réception des candidatures à l'appel à projet.
- **Du 26 au 31 octobre** : Traitement des candidatures et attribution des créneaux de passage pour la commission de sélection.
- **Le jeudi 5 novembre 2026** : Sélection des lauréats lors de la commission de sélection.
- **De novembre à mars** : Deux réunions (1 collective en novembre et 1 individuelle) avant réalisation du séjour.
- **Jury Coup de cœur**.

MÉMO CONTACTS



GESTION DU PROJET

Contacts AVMA et CCMSA :

Chargée de mission – Aude KRENER : krener.aude@ccmsa.msa.fr / 0676000993

Secrétariat – infos@avma-vacances.fr

Chargée de mission – Anaïs RAUNA : rauna.anais@ccmsa.msa.fr

Contact MFR : Coordinatrice UNMFREO – Béatrice Marchand – beatrice.marchand@mfr.asso.fr

Contact FNMARPA : Chargée de mission – Gabrielle Francis – francis.gabrielle@ccmsa.msa.fr

LES VILLAGES VACANCES :

 Le Domaine de la Châtaigneraie – commercial@vacances-chataigneraie.com 04 71 46 25 00

 Le Domaine Lou Capitelle – resa@loucapitelle.com 04 75 37 71 32

 Le Domaine de Pyrène – contact@domainedepyrene.fr 05 62 92 12 12

 Le Chalet de la Haute-Joux – contact@chaletdelahautejoux.com 03 84 51 10 39

 Le Domaine de Sweet Home – resa-individuels@sweethome-cabourg.com 02 31 28 15 00

 Le Domaine de Beg Porz – beg-porz@wanadoo.fr 02 98 71 07 98

 Le Domaine de Port-aux-Rocs – commercial@portauxrocs.eu 02 40 11 44 44

 Le Domaine des Quatre Vents – reservation@quatrevents.com 02.51.35.88.00